

Une économie sociale unique et indivisible ? One Single and Undivided Social Economy?

Thierry Jeantet

Number 281, July 2001

Économie sociale et/ou solidaire ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024019ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024019ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The Social Economy is made up of cooperative, mutual and associative companies. Beyond this definition, the Social Economy is seen either as a third sector, a sector of solidarity, a fourth economy, an economy of general interest or a participative economy. Without ignoring the German and Anglo-Saxon approaches, the author shows light on the foundations of the Social Economy and its ambition: the refusal of the instrumentalisation of the individual and groups of people by the economy.

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jeantet, T. (2001). Une économie sociale unique et indivisible ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 30–38.
<https://doi.org/10.7202/1024019ar>

Tous droits réservés © Recma, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

UNE ÉCONOMIE SOCIALE UNIQUE ET INDIVISIBLE (*) ?

par Thierry Jeantet (**)

L'économie sociale est formée par les organisations et entreprises coopératives, mutualistes et associatives. Au-delà de cette définition, l'économie sociale est tantôt conçue comme un tiers secteur, comme une économie solidaire, comme une économie quaternaire, comme une économie d'intérêt général ou encore comme une économie participative. Sans ignorer les approches allemandes et anglo-saxonnes, l'auteur met en évidence les fondements de l'économie sociale et son ambition : refuser l'instrumentalisation de l'individu et des groupements de personnes par l'économie.

(*) Cet article est tiré d'un chapitre de *L'économie sociale européenne* (Ciem, 2000), revu et commenté par l'auteur qui n'en a pas changé le sens, mais a voulu l'actualiser et l'étayer.

(**) Thierry Jeantet est directeur général d'Eurésa.

“**M**ais qu'est-ce que les coopératives, mutuelles et associations ont donc en commun ? » entend-on encore souvent. Qu'est-ce qui peut relier un groupe de consommation basque (Eroski) à une société d'assurances japonaise (Zenrosai), une organisation sociale italienne (une coopérative sociale locale) à un groupe agro-alimentaire irlandais (Kessy) ou bien encore des caisses d'épargne canadiennes (Desjardins) ? L'offre de produits ou de services de qualité à des prix les plus accessibles possible plutôt que la recherche systématique d'un profit, la participation des usagers ou des salariés aux processus de décisions internes, un certain souci de solidarité ? Avec certainement des nuances entre celles qui sont totalement plongées dans les marchés concurrentiels et celles qui appartiennent au secteur non marchand. Avec, bien sûr, des différences de taille, de mode de gestion ou d'animation selon le type d'activité. Mais avec ce « fonds commun » de préoccupations donnant au social un poids au moins équivalent à l'économique, aux femmes et aux hommes, un statut d'acteurs en tant qu'usagers ou salariés.

Ces organisations et entreprises diverses par leurs activités, leur forme même, leur taille, concurrentes ou alliées, sont liées entre elles par des choix convergents : le respect de la dimension humaine dans toute activité, la volonté de promouvoir les possibilités d'épanouissement de chacun. Ces choix, qui ne sont pas toujours immédiatement perceptibles, ressortent de la place donnée aux individus dans l'entreprise ou l'organisation, du type de produit ou service offert, de la façon dont les prix sont fixés. Ils découlent donc autant d'une attitude démocratique que d'une approche sociale de l'action.

Personne ne peut prétendre que ces entreprises ou organisations soient pures et parfaites ni qu'elles soient toutes proches d'un modèle de structure sociale et démocratique, allié à une dynamique économique indiscutable. Personne ne peut non plus dire d'emblée qu'elles se reconnaissent facilement

les unes les autres et se vantent, par naissance et par essence, d'appartenir au même monde.

Mais elles cherchent, les unes et les autres, à organiser des liens entre les personnes autant qu'à organiser des productions de biens ou de services, en fonction des besoins réels des individus et non uniquement d'objectifs financiers, de stratégies de marché. Grâce à elles et au-delà d'elles se crée une autre approche des activités, plus soucieuse des personnes que du capital. Cette approche peut surprendre et choquer dans une période où la mondialisation a surtout un caractère financier, où l'emploi le cède au profit, où le social est souvent ramené à un rôle accessoire. La fin du siècle précédent aura été marquée par la montée des marchés et la décreue des solidarités. L'économie sociale apparaît à contre-courant d'un certain type de mondialisation lissant les différences, banalisant les comportements. Contre-critiques et tentations, attaques et manœuvres, cette approche a été maintenue par la majorité de ces entreprises et organisations, malgré des démutualisations aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et des défections ici et là. L'Association européenne des coopératives et mutuelles d'assurance, à Prague en juillet 2001, en a fait une brillante démonstration, étude à l'appui⁽¹⁾.

Ces organisations et entreprises constituent l'économie sociale⁽²⁾ ; elles forment un vaste ensemble présent sur tous les continents et dans des secteurs extrêmement différents. Mieux reconnues aujourd'hui, elles ont, malgré d'incontestables soucis et parfois une taille importante, mené le plus souvent une vie discrète, comme si elles préféraient laisser à d'autres les feux de la rampe. Elles sont pourtant enviées et encore jalouées autant qu'elles agacent. Ayant une origine, des principes en commun, elles sont restées pendant une longue période relativement éparpillées ; mais elles ont peu à peu forgé des outils et organismes fédérateurs nationaux, internationaux même, leur permettant d'être considérées comme un mouvement, un ensemble ayant sa cohérence propre.

La Commission européenne avait reconnu l'économie sociale en incluant celle-ci dans le champ d'action de la direction générale XXIII, puis ultérieurement en consacrant le Comité consultatif européen des coopératives, mutuelles, associations et fondations, aujourd'hui... supprimé. En France, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Portugal, les coopératives, les associations et les mutuelles apparaissent comme les trois piliers (les fondations étant considérées comme incluses dans les associations). Au Royaume-Uni, la *social economy* ou *voluntary sector* regroupe le secteur bénévole (associations, charities, organisations à but non lucratif, organisations d'éducation, de recherche, de santé, d'assistance, d'environnement, etc.), les coopératives, les *building societies* et les mutuelles. En Allemagne, l'expression même d'économie sociale est discutée et parfois rejetée, car, comme l'a souligné le professeur Münkner, la tradition de coopération entre coopératives, mutuelles et associations est faible⁽³⁾. Les termes *Selbsthilfe* et *Förderungswirtschaft* sont utilisés de préférence à *Gemeinwirtschaft*. Au-delà des nuances réelles entre les différentes traductions ou acceptations de l'expression

(1) Cf. étude Acme, Prague, juillet 2001.

(2) Terme qui englobe et dépasse le concept d'économie solidaire et est plus précis que celui de tiers secteur (ou même encore de secteur quaternaire).

(3) Hans H. Münkner (professeur à l'université de Marburg, en Allemagne) parle volontiers des composantes de l'économie sociale qui existent en Allemagne, mais ne se reconnaissent pas comme telles.

« économie sociale », au-delà même de l'existence – ou non – de liens de coopération entre les diverses personnes morales constitutives, force est de constater qu'en Europe, mais aussi au Canada, aux États-Unis, au Japon, l'économie sociale est composée de groupements ayant pour premier objectif de répondre aux préoccupations ou aux besoins des personnes associées, mais aussi non associées. Ces groupements de personnes sont des organisations sans but lucratif, des associations, des *Idealverein*, des *charities*, des coopératives, des mutuelles, des *building societies*, des fondations ; bref, des personnes morales apparentées aux « trois piliers ». C'est un état « photographique » de la situation ; pour autant, il est insuffisant et trop restrictif. Comme son histoire le montre, l'économie sociale est d'abord un mouvement ayant défini des principes. L'économie sociale est née d'une volonté de citoyens de construire une Société différente au sein de laquelle les individus seraient aussi égaux que possible, auraient un même accès aux richesses créées, auraient les mêmes possibilités d'épanouissement. Les statuts ou règlements plus ou moins formels repérés aujourd'hui ne sont qu'une traduction juridique et pratique de cette volonté.

Ambiguïtés et aiguillons

L'histoire de l'économie sociale a des sources riches, grâce à des penseurs (économistes, sociologues, philosophes), à des femmes et des hommes d'action sur le terrain, grâce aussi à d'autres mouvements (issus des syndicats en particulier, mais aussi des organisations catholiques, protestantes, maçonniques), les uns ou les autres jouant le rôle d'inspirateurs, de créateurs effectifs, parfois les deux. Sources ramifiées par les collectivités territoriales, amplifiées ou parfois détournées, taries par l'État.

Cette histoire explique en bonne partie des approches toujours plurielles de l'économie sociale d'aujourd'hui. Celles-ci ne peuvent être calquées exactement sur les grands courants historiques. Sans prétendre toutes les dénombrer, certaines méritent d'être évoquées ; elles sont l'occasion d'éclairer quelques ambiguïtés ou dilemmes et de tenter de dégager un consensus.

• L'économie sociale vue comme un « tiers secteur » : cette dénomination se retrouve chez de nombreux auteurs et acteurs, comme Jacques Delors (lorsqu'il était enseignant à l'université Paris-Dauphine, car en tant que président de la Commission européenne il a défendu la terme d'« économie sociale) et tout récemment Jeremy Rifkin. Le terme « tiers secteur » a recouvert des acceptions plus ou moins larges. Rifkin⁽⁴⁾ vise principalement le secteur associatif, parle de « *communautés fortes et autosuffisantes dans tous les pays* » et plaide pour « *une redistribution maximale des gains du secteur marchand vers le tiers secteur, afin de renforcer et approfondir les liens de solidarité et de proximité et les infrastructures locales* ». Le tiers secteur est considéré par d'autres comme englobant l'ensemble des structures et organisations à but non lucratif ; c'est la position de A. Lipietz dans un récent rapport remis à Mme Guigou. En résumé, le tiers secteur serait ce qu'il y

(4) *L'économie solidaire, une perspective internationale*, sous la direction de Jean-Louis Laville, Desclée de Brouwer, 1994.

a entre l'économie marchande et l'Etat. C'est donc une conception qui enveloppe l'économie sociale et la déborde. Elle peut poser des problèmes d'application, la notion d'un label de tiers secteur (rejoignant des travaux plus anciens de la Fonda sur un label d'utilité sociale) étant sans doute plus étendue que celle d'économie sociale.

- L'économie sociale vue comme « économie solidaire » : celle-ci constituerait une « tentative d'articulation inédite entre économies marchande, non marchande et monétaire, non marchande et non monétaire dans une conjoncture qui s'y prête, étant donné le rôle conféré aux services par la tertiairisation des activités économiques » (J.-L. Laville). Il est significatif de noter que, selon cet auteur, en ce cas, « les règles régissant l'échange rejoignent celles gouvernant la production avec le recours à des formes plurielles de travail au rang desquelles figure le bénévolat ». Il s'agit de combiner économie monétaire et marché (facteur d'égalité dans la redistribution) et économie non monétaire (facteur de liens sociaux). Selon certains supporters de cette notion, l'économie sociale serait trop intégrée, elle, à l'économie marchande, à l'économie monétaire, donc banalisée. Les rapprochements effectués ci-dessus entre l'histoire de l'économie sociale et ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain montrent surtout que des initiatives solidaires sont largement d'économie sociale, dont elles prolongent le mouvement ; en enfonçant sans doute leur aiguillon dans le talon des initiatives qui ont déjà réussi à se développer et sont certainement plus instituées. L'économie solidaire est donc un stimulant pour l'ensemble plus vaste auquel elle appartient pour l'essentiel : l'économie sociale. Elle en revêt d'ailleurs généralement les formes, celle des associations en particulier.

- « L'économie sociale qui ne se reconnaît pas comme telle » ou l'économie sociale incomprise en Allemagne⁽⁵⁾, opposée à une conception globale d'« économie sociale de marché » : le professeur Hans Münkner montre bien l'existence en Allemagne de coopératives, mutuelles et associations, mais celles-ci, insiste-t-il, s'ignorent largement les unes les autres. Il indique que, pour beaucoup d'observateurs allemands, la peur d'une « économie sociale » est qu'elle corresponde à un « secteur alternatif » créé par simple addition d'organisations qui ont peu en commun. Secteur qui constituerait une sorte de « marché parallèle du travail où les règles du droit du travail ne sont pas respectées, le réseau de sécurité sociale est ignoré, le volontariat mène à une autre exploitation ». Autant dire secteur de sous-économie solidaire qui n'inclurait même pas les coopératives, les mutuelles et encore moins les associations ayant des activités marchandes. En fait, le terme même d'économie sociale trouve difficilement sa traduction allemande : *Sozialwirtschaft* peut-être, *Gemeinwirtschaft* sûrement pas. Cela n'empêche pas, encore une fois, de parler de *Genossenschaft* (« coopératives »), de *Selbsthilfeorganisation* (« organisation d'autoproduction »), de *Gesellschaft auf Gegenseitigkeit* (« mutuelles »). La notion d'économie sociale est par ailleurs perturbée, en Allemagne, par la notion différente de *Soziale Marktwirtschaft*, « économie sociale de marché », visant à établir un équilibre général entre les règles du marché et la nécessaire protection sociale des femmes et des hommes en tant que travailleurs

(5) Cf. Hans Münkner, « Economie sociale et économie sociale de marché en Allemagne », *Recma*, n° 44-45, 1993.

et citoyens. Le professeur Münkner reconnaît que cette notion globale a été mise à mal avec la montée du chômage et des tensions sociales et qu'il faudra bien repenser et améliorer le système, mais elle lui semble surpasser la notion d'économie sociale tout court ou économie sociale de conception latine (française, italienne, etc.).

(6) Roger Sue *in Vers une économie plurielle*, ouvrage collectif, Alternatives économiques-Syros, octobre 1997.

• L'économie sociale vue comme « secteur quaternaire » : Roger Sue ⁽⁶⁾ sépare brutalement les secteurs marchand et non marchand et refuse toute hybridation. En cela, il s'oppose à la conception de l'économie solidaire. Pour lui, « *l'organisation du secteur quaternaire passe donc par l'invention d'un statut d'utilité sociale pour les associations ; celles-ci bénéficieraient de certaines dotations publiques, contreparties du fait que les associations devraient abandonner le secteur marchand* ». Il rejette les mutuelles et coopératives, « *qui constituaient à l'origine le fer de lance de ce que l'on appelle l'économie sociale* », car elles auraient perdu leur spécificité en s'insérant dans le secteur marchand. Il est difficile d'accepter ce « divorce », l'économie sociale ayant toujours voulu, elle, être présente dans les secteurs marchand et non marchand, monétaire et non monétaire.

• La *social economy* anglo-saxonne, vue par le Forum du Royaume-Uni : si le terme même de *social economy* est apparu récemment dans ce pays, il recouvre, en revanche, une réalité ayant une longue histoire qui comprend le *voluntary sector*, les coopératives (y compris agricoles), les mutuelles et les *building societies*. Comme le souligne Mayo ⁽⁷⁾, il ne s'agit pas tellement de désigner un secteur alternatif, mais plutôt un « nouveau secteur » (*new sector*) ; il ne s'agit pas non plus de le définir comme un secteur défensif (même s'il peut être amené à prendre cette position), mais plus comme un secteur répondant à des préoccupations éthiques et sociales, à un certain nombre de défis, dus notamment au changement du rôle de l'Etat. L'économie sociale est ainsi celle qui doit apporter des réponses au rôle réduit de l'Etat dans des domaines tels que l'habitation, la prévention, la santé ; ses organisations doivent aussi et prioritairement contribuer à lutter contre le chômage. Elle apparaît donc comme une « clef » de la société future et du nouveau monde du travail. C'est donc une approche pragmatique et offensive.

Ces approches ont toutes un grand intérêt. Pourtant, la notion d'économie sociale est à la fois plus précise et plus ouverte.

• Plus précise que celle de tiers secteur : d'abord, elle ne vise que les groupements de personnes constitués par une libre adhésion ; ensuite et surtout, elle ne veut pas se laisser enfermer dans un système où le « tiers secteur » serait seulement un secteur de bénévoles, alimenté par des taxes *via* l'Etat.

• Plus large et plus ouverte que celle d'économie solidaire ou plus encore de secteur quaternaire : l'économie sociale n'a jamais eu pour but de sortir systématiquement du marché ; elle est d'ailleurs principalement née dans le marché avec les premières associations ouvrières, les coopératives de consommation ! De ce point de vue, la vision « quaternaire » apparaît comme véhiculant un contresens historique. L'économie sociale a au contraire pour objet de considérer l'économie comme un moyen et non comme une

(7) « *New challenges to work and society* », Ed. Mayo, Franco-British Council, Londres, séance du 7 juin 1995.

fin, le marché et le capital comme des « outils ». La finalité de l'économie sociale, c'est de répondre aux besoins concrets des femmes et des hommes et de favoriser leur épanouissement. La divergence est moindre avec l'économie solidaire, qui accepte et revendique elle-même l'hybridation entre les secteurs marchand et non marchand, monétaire et non monétaire. Mais l'économie sociale se méfie des approches uniquement localisées ou communautaristes (sans nier qu'elles portent des graines génératives) qui constituent une sorte de sous-courant de l'économie solidaire.

- L'approche « libérale » du *non-profit sector* qui prévaut dans certaines universités américaines, réduisant l'économie sociale au monde associatif, est semblable aux approches du type « secteur quaternaire ». Elles font une césure entre les deux mondes du profit et du non-profit ; ce qui ne correspond pas à l'approche « économie sociale ».

Il existe deux autres acceptions de l'économie sociale, qui méritent également d'être analysées. Elles correspondent plus à des approches « assimilatrices » qu'à des interprétations ou courants de pensée.

- L'économie sociale considérée comme une économie d'intérêt général : cette thèse est diffusée, elle circule dans quelques milieux associatifs, ce qui peut se comprendre. En effet, elle revient à estimer que, directement ou indirectement, des associations, chantiers, etc., répondent, par les services qu'ils offrent, à des besoins fondamentaux ; ils contribuent à former le ciment de la société, répondant à des valeurs de solidarité et d'égalité. Il existe une version extensive de cette conception visant à dire que les entreprises d'économie sociale peuvent être considérées comme d'intérêt général parce qu'elles participent à la mise en place ou à la fabrication de services utiles à l'ensemble de la société (dans des domaines tels que celui de l'environnement, par exemple).

L'économie d'intérêt général ne peut être assimilée dans sa globalité à l'économie sociale. Il est difficile de dire qu'une coopérative de production du secteur de la communication ou du secteur de l'imprimerie, par exemple, œuvre pour l'intérêt général. Pourtant, une partie essentielle de l'économie sociale participe effectivement à la mise en œuvre de l'intérêt général parce que, concrètement, de sa propre initiative ou par délégation de l'Etat ou de collectivités locales, territoriales, elle offre des services de soins, d'éducation, de logement, etc., permettant aux citoyens, y compris les plus démunis, d'avoir accès à ceux-ci. Il est alors logique qu'une reconnaissance leur soit donnée de cette participation, y compris en termes législatifs et fiscaux.

- L'économie sociale considérée comme une économie participative : cette thèse est couramment entendue. Elle s'étaye sur des données solides, puisque l'un des objectifs clefs de l'économie sociale est précisément la participation des citoyens, en tant que militants, usagers, salariés, à la gestion de leurs projets.

L'économie participative ne peut être complètement superposée à l'économie sociale. Si l'économie sociale est la forme absolue d'économie participative, démocratique de surcroît (une personne, une voix), il faut reconnaître qu'il existe d'autres modes de participation à la vie économique, y compris

De la *Selbsthilfe* aux *Genossenschaft* et *Gesellschaft auf Gegenseitigkeit*, en Allemagne

- Participation à une action d'intérêt général ou revêtant un intérêt pour une collectivité (de membres), de l'autopromotion à la solidarité, l'utilité publique.
- Volontariat, libre adhésion.
- Autonomie totale vis-à-vis de l'Etat.
- Absence totale de profit ou profit limité pour les membres.
- Démocratie.

Pour le *voluntary sector*, au Royaume-Uni

- Volontariat, libre adhésion.
- *Self help*.
- *Non-profit* ou *not for profit*.
- Autonomie totale vis-à-vis de l'Etat.
- Démocratie.

Pour le « secteur coopératif et mutualiste » au Royaume-Uni

- Libre adhésion.
- Contrôle démocratique (un homme, une voix).
- Valeurs limitées du capital pour les coopératives (pas de capital pour les mutuelles).
- Participation à l'éducation des membres.

Pour le secteur de l'économie sociale en Espagne

- Indépendance totale vis-à-vis de l'Etat.
- Possibilité de réaliser des bénéfices.
- Mais pas de relation entre le capital et la distribution des bénéfices.
- Contrôle démocratique (un homme, une voix).

Pour le secteur de l'économie sociale en France

- Libre adhésion d'individus.
- Gestion démocratique (une personne, une voix).
- Non-cumul individuel des profits (juste répartition des excédents).
- Solidarité interne comme externe.
- Qualité des services et des produits.
- Epanouissement de l'individu (par la formation et la culture).
- Autonomie vis-à-vis de l'Etat.

dans le monde des entreprises (avec la participation à la française, la cogestion à l'allemande, les nouveaux systèmes participatifs américains, etc.). Finalement, les convergences entre les différentes approches de l'économie sociale – connue ou se cherchant – sont symbolisées par les principes que coopératives, mutuelles, associations, organisations du *voluntary sector* mettent en avant. Il est possible d'en dresser une petite liste (*voir l'encadré ci-dessus*).

La libre adhésion est un principe fondateur dans tous les cas. Cela écarte les organismes où les membres doivent adhérer par suite d'obligations (dues à des textes de loi en particulier) ; la notion même de volontariat est bien sûr cohérente avec celle-ci, mais elle suppose généralement le bénévolat ; ceci est vrai pour une bonne part des acteurs des composantes de l'économie sociale, mais pas pour tous.

La démocratie est un deuxième principe fondateur, le plus généralement traduit par la règle « une personne, une voix », même si elle n'est pas systématiquement citée. Des souplesses sont prévues. En tous les cas, il apparaît clairement que, dans toute l'Europe, il n'y a pas de vraies organisations de volontaires, d'associations, de coopératives, de mutuelles ou assimilées sans participation réelle des membres à l'animation et à la gestion.

Ces deux premiers principes avaient conduit, dans la fin des années 70, à parler ici ou là de « libre entreprise collective » et de « libre entreprise participative ».

Le non-profit individuel est un troisième principe fondateur, même s'il est traduit de façon nuancée. Il est bien sûr absolu dans le cas des associations, du *voluntary sector*, des *charities*, etc. C'est la même chose en ce qui concerne les mutuelles. Il l'est, c'est évident, dans le cas des coopératives, la règle étant alors qu'il n'y a pas de lien automatique entre le capital et la répartition du profit (règles limitatives, règles constitutives de réserves non partageables, etc.) ; les Anglais évoquent par exemple le *mutual benefit*.

L'épanouissement de la personne humaine est un principe parfois explicitement affiché, souvent moralement suggéré, mais il transparait dans les différentes approches. C'est certainement un quatrième principe fondateur.

L'indépendance totale, absolue, vis-à-vis de l'Etat est un cinquième principe « évident » dans tous les pays, mais il est bon de le marteler dans une période de reconstruction de l'économie sociale dans les pays d'Europe centrale et orientale, à une époque où, en Europe de l'Ouest, des idéologues voudraient faire croire qu'il n'y a pas d'économie sociale ou d'économie d'intérêt général sans une intervention systématique de l'Etat, sans distribution d'on ne sait trop quels avantages particuliers (en termes fiscaux, de subventions déguisées, etc.).

L'économie sociale ainsi définie englobe et dépasse le concept d'économie solidaire, qui correspond à une frange significative de la nouvelle économie sociale : organisations, structures faisant appel à l'« impulsion réciprocaire » et couvrant des « espaces publics de proximité », combinant l'utilisation de ressources minoritaires et non minoritaires⁽⁸⁾. Il englobe également ce qui est parfois qualifié de « secteur quaternaire », qui se superpose essentiellement au monde associatif. L'économie sociale est un concept plus précis que celui de « tiers secteur », large, utilisé par ailleurs et qui recouvre d'autres organisations sans but lucratif, y compris parfois les collectivités locales. L'économie sociale, il faut le redire à cette occasion, n'a strictement rien à voir avec l'économie grise ou noire, qui, elle, vise à créer

(8) Cf. à ce sujet les travaux du centre de recherches français Crida, notamment *L'économie solidaire*, par Jean-Louis Laville, Desclée de Brouwer, 1994.

des marchés parallèles d'activités et de travail échappant aux normes des droits du travail, de la Sécurité sociale, aux règles fiscales et comptables, etc. ; l'économie sociale n'a pas de racines dans ce « secteur » – contre lequel elle lutte, d'ailleurs.

L'économie sociale : une ambition sociétale

L'économie sociale est ambitieuse, puisqu'elle refuse l'instrumentalisation de l'individu et des groupements de personnes par l'économie, mais au contraire veut discipliner l'économie à des projets humains. C'est bien ce que ces représentants ont réaffirmé dans le document final de la conférence européenne de Gävle (Suède), tout récemment. Elle ne propose rien moins que de renverser la tendance dominante à terme ; ce qui ne l'empêche pas de cohabiter avec elle... en attendant. Il serait présomptueux de fixer ledit terme. Pour autant, l'économie sociale se veut immédiatement différente, citoyenne, donnant effectivement le pouvoir aux usagers et/ou salariés, afin qu'ils maîtrisent mieux leurs activités, sinon leur destin. C'est cette ambition qu'il faut considérer ; elle transcende les divisions introduites de façon circonstancielle au sein de l'ensemble des personnes morales constituant une économie sociale qui ne peut être elle-même qu'en étant forcément démocratique, mais aussi solidaire, soucieuse d'une juste répartition des excédents, qu'ils soient financiers ou d'une autre nature, attachée à créer des liens entre ses propres acteurs et au-delà de ceux-ci. Elle indique bien un choix, donnant la primauté à l'homme sur la finance, la technocratie ; creusant ainsi la différence avec une économie animée par des actionnaires ou des technocrates, souvent les deux : économie de marché, mais surtout Société de marché ; exigeant au contraire que la Société tout court soit en position dominante face au marché, même si celui-ci est admis et reconnu. L'économie sociale n'a pas généré par hasard des phalanstères à sa naissance ou plus simplement aujourd'hui des réseaux civiques d'échanges ; c'est bien parce qu'elle s'est toujours sentie comme participant à l'ensemble de la vie démocratique, dont elle se veut un facteur fort.

Son actualité est d'autant plus évidente qu'elle est un vecteur de rassemblement des citoyens voulant agir, ceci dans une période où la démocratie a eu à souffrir de mouvements contraires, pour ne pas dire contrariants, qu'ils s'appellent la « globalisation » ou la « mondialisation » d'un côté et la « décentralisation » ou la « localisation » de l'autre. Ceci, donc, à un moment où le tissage de nouveaux liens sociaux et civiques est essentiel à l'adaptation et à la modernisation de démocraties telles que la nôtre.

L'économie sociale a donc besoin de toutes ses forces, qu'elles soient tantôt prioritairement solidaires, tantôt prioritairement écologiques, tantôt prioritairement démocratiques..., pour prendre la place sociétale qu'elle ambitionne depuis longtemps. C'est cela, ce combat qui compte ! ●